



Réseau national
des Maisons du citoyen

Journée
du 26 septembre 2002

L'étape du 26 septembre

La journée du 26 septembre 2002 marque une étape dans la constitution d'un réseau de Maisons du Citoyen ou de la Citoyenneté en France, aussi bien en métropole que dans les départements d'Outre-Mer.

Réunis à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative de Fontenay-sous-Bois, dans le Val-de-Marne, les représentants des villes, des structures ou des associations suivantes étaient présents :

Basse-Terre - les 15^e et 16^e arrondissements de Marseille - Fontenay-sous-Bois - Lille - Montpellier - Montreuil-sous-Bois - Nogent-sur-Marne - Le Chambon-Feugerolles - Clichy la garenne - Saint-Pierre-des-Corps - Saint-Herblain - Niort - Villeurbanne - Le Blanc-Mesnil.

Étaient excusées les Maisons du Citoyen de :

Nantes - Château-Thierry - Bayonne - Pointe-À-Pitre - Saint-Martin-de-Crau - Tignieu-Jamezieu - Argentan.

Monsieur Jacques DIGNAC, Directeur de la Maison du Citoyen et de la Vie Associative de Fontenay-sous-Bois, souhaitait la bienvenue aux participants. Il rappelait que cette initiative est le fruit de l'action conjointe des directeurs des Maisons du Citoyen de Fontenay-sous-Bois, de Basse-Terre, et des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille. La parole était alors successivement donnée aux maires de ces trois villes.

Intervention de Jean-François Voguet,

Maire de Fontenay-sous-Bois
(Annexe A)

Intervention de Monsieur Guy Georges,

Maire de Basse-Terre
(Annexe B)

Mme Ortiz, Mrs Voguet et Georges

Intervention de Madame Christine Ortiz,

Adjointe au Maire
des 15^e et 16^e arrondissements
de Marseille
(Annexe C)



Le débat

Sous la présidence de Gilles PROU-GAILLARD, Directeur de la Maison du Citoyen des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille, un débat s'engageait parmi les participants.

Gilles PROU-GAILLARD : Nos arrondissements de Marseille ont une Maison du Citoyen depuis 1999. Il nous a semblé important de contacter d'autres Maisons du Citoyen afin de confronter nos expériences. Il existe de telles structures depuis 1993. L'idée de départ, c'est le besoin d'échanges pour s'enrichir mutuellement, sur nos expériences réciproques, positives et négatives. Dès cette époque, l'idée de mettre au point une Charte est née. Nous avons reçu des réponses de Fontenay-sous-Bois, de Basse-Terre et de Saint-Martin de Crau, dans les B o u c h e s - d u - Rhône. Nous avons tenu une réunion préparatoire l'an passé. Il nous apparaît aujourd'hui urgent d'agir



pour que la démocratie continue de se développer et non de décliner. Nous sommes inquiets de l'absence de nombre de citoyens dans la vie de la cité. La constitution d'un réseau des Maisons du Citoyen peut y aider. Je sais très bien que nous avons tous des statuts, des dénominations, des pratiques différentes. Mais nous travaillons tous sur des outils qui ont leur pertinence. Notre objectif commun, c'est le développement de la citoyenneté au plan de l'information, de la formation, de la participation des habitants, de la responsabilisation des citoyens, pour qu'ils

prennent une place plus importante dans la cité. Nous sommes donc aujourd'hui à l'initiative de cette journée, avec des propositions, de charte, de site Internet, de constitution d'un réseau, de thématiques... Mais rien n'est arrêté. Ce sera le fruit de nos débats. Il nous faut travailler sur les moyens permettant de mettre en place une communication entre nous, de travailler sur les projets des uns et des autres, sur des rencontres bilatérales, et avoir une reconnaissance des pouvoirs publics.

Jacques DIGNAC : Chaque Maison du Citoyen est unique, que ce soit en termes de moyens, de populations, d'activités. Elles ont des identités différentes. La constitution d'un réseau national de Maisons du Citoyen doit permettre d'élargir l'initiative qui a été prise, au départ par les trois

Maisons des trois villes initiatrices. D'ici à avril prochain, il nous faudra travailler sur la Charte.

Abdellah AJNAH, Secrétaire de l'Institut de la Citoyenneté de Montpellier : Nous sommes une association Loi de 1901, non rattachée à la

Mairie. Nous travaillons avec un maximum de mairies dans le département. L'origine de l'association remonte à une initiative de La Paillade, pour l'édition d'un livre. Notre Présidente, Diana BOUAYAD-AMINE, a proposé d'écrire un livre sur la Citoyenneté. Ce livre, s'appuyant sur le constat que moins de gens votent, avait comme objectif d'expliquer les institutions aux gens, notamment aux jeunes. Ce livre est devenu "Passeport pour la Citoyenneté". Nous avons demandé à cinq membres de l'Académie Française de préfacer le livre, dont un Prix Nobel, et nous avons reçu, à

notre étonnement, des réponses positives dont celle de Monsieur Hubert CURIEN, ancien ministre de la recherche. Ce livre a rencontré un certain succès dans la presse. Nous avons poursuivi la publication de "livres sur des thèmes citoyens, demandant à des maires de les préfacier. De fil en aiguille, nous avons constitué "l'Institut de la Citoyenneté". Nous allons voir les gens, les jeunes en particulier, et nous leur demandons pourquoi ils ne votent pas, pourquoi ils taguent les murs ? Nous avons demandé, dans cet esprit, que soit organisée au plan national une Fête de la Citoyenneté, mais qui serait préparée toute l'année. Nous réfléchissons aussi sur le thème "Liberté" (individuelle) et "Libertés" (collectives). Nous proposons d'ailleurs que se tiennent des Assises de la Citoyenneté. Nous recevons jusqu'ici une bonne écoute, y compris avec le Ministère. Nous sommes donc très contents de la tenue de cette initiative, même si nous ne sommes pas une Maison du Citoyen. Ce qui me fait poser la question : comment nous intégrer à un tel réseau puisque nous sommes plutôt une sorte d'observatoire de la Citoyenneté ? D'autre part, est-ce que le terme de "réseau" n'est pas trop restrictif ? Il est très connoté et porteur d'images négatives dans la population.

Aïssa DROUI, Vice-Président de la Maison du Citoyen de Villeurbanne : Avant même de se poser la question sur le terme "réseau", notre expérience nous fait constater que la maison du Citoyen, quel qu'en soit la forme, tend à répondre aux questions de base des citoyens. Avant même d'exercer son droit de vote, il y a là une expérience en rapport avec le devoir : autant à 18 ans on me donne le droit de vote, autant je dois intervenir pour être acteur de la vie citoyenne. Nous partons en effet du double constat qu'il y a un manque en matière de vote, notamment des jeunes, et qu'il y a un manque en matière d'adhésion aux projets politiques. Quels que soient les outils, ils doivent servir à la citoyenneté. C'est là, pour nous, leur mission première. Etre citoyen français, c'est avoir des droits et aussi des devoirs. Avec trois années de pratique, ma vision a changé. Comment permettre aux citoyens de trouver une pratique ?

Gérard RINCON, Coordinateur du Conseil Consultatif de la Vie Locale de Montreuil-sous-Bois : Nous n'avons pas encore de Maison du Citoyen mais nous avons l'expérience des Conseils de quartier. Nous avons avancé, mais nous rencontrons également des obstacles. Pour moi, l'intérêt de cette rencontre, c'est d'avoir un lieu où nous pouvons nous rencontrer, une tentative de partage sur des objectifs communs. Qu'est-ce que nous ambitionnons ? Nous sommes une ville qui a une histoire ancienne et riche. Pour combattre une certaine déliquescence du tissu urbain, une désaffectation de la vie politique, nous avons créé des Conseils de quartier. Nous en avons 14, mais en réalité 8. Quels sont les obstacles que nous rencontrons ?

- Ils ignorent le reste de la vie associative, ils ne sont pas fédérateurs des énergies citoyennes du quartier.
- Il existe une réelle difficulté à élargir les publics. Il y a tendance à une participation de "l'élite".
- Il y a un vrai problème pour faire participer aux Conseils de quartier la jeunesse.
- La conséquence de la difficulté à élargir le public pose la question de la "légitimité" du Conseil de quartier, qui peut s'opposer à la "légitimité" des élus. Qu'est-ce qui ressort de la concertation à un moment donné, de certaines décisions, telle décision dépassant le cadre du quartier car elle a des incidences sur la ville entière ?

Jusqu'à présent, toutes les initiatives, tous les colloques auxquels j'ai participé me laissent sur ma faim.

Jean BOUGOUGHAL, Directeur de la Maison du Droit et du Citoyen de Basse-Terre : Sur la question du "réseau", je voudrais revenir au point de départ. Nos trois communes ont commencé, de fait, à créer un réseau. Nous appartenons à des structures différentes mais je crois qu'un réseau n'est pas quelque chose de sectaire. C'est un mode de relations. Chacun y a sa place. Cela va permettre aux uns et aux autres de s'appuyer sur le réseau.

Abdellah AJNAH, Secrétaire de l'Institut de la Citoyenneté de Montpellier : j'attirerais votre attention sur le terme de "réseau" du point de vue de sa perception par le grand public.

Gilles PROU-GAILLARD : Je crois qu'il nous faut discuter sur le fond des objectifs et ne pas se focaliser sur la terminologie. Je crois qu'il n'y a pas de problème avec le terme "réseau", dans notre idée il ne s'agit pas d'une utilisation restrictive.

Jean-Paul SIMONIN, Directeur de la Maison de la Médiation et de la Citoyenneté de Lille : Je voudrais tout d'abord excuser l'absence du Maire de Lille, Martine AUBRY. Je viens apporter ma pierre au débat. En ce qui concerne la Charte, je suis d'accord si l'on met la devise de la république et si on ajoute "Solidarité et Laïcité". Concernant l'expérience de Montpellier, je souhaiterais plus de renseignements sur l'Institut. En ce qui concerne les citoyens, de quels citoyens parlons-nous ? Einstein, par exemple, était "citoyen du monde". Où ne s'agit-il que des nationaux ? En ce qui concerne le terme de "réseau", ne tombons pas dans des problèmes de sémantique. En ce qui concerne notre expérience, nous avons des Conseils de quartier depuis 25 ans. Ils sont présidés par des élus et rassemblent les forces vives des quartiers. Depuis trois ans, nous avons créé un Conseil communal de concertation auxquels participent les Conseils de quartier, les services municipaux, qui sont autant de forces de proposition. Nous avons également organisé un Forum Citoyen sur des thèmes en septembre 2001 : la parole étant donnée à n'importe quelle personne du quartier. Nous avons une Maison de la médiation et du Citoyen depuis plus de vingt ans, avec des permanences juridiques, de notaires, des accès à la documentation, etc. Ce qui m'a plus à Fontenay-sous-Bois, c'est d'associer la dimension associative et culturelle à la Maison du Citoyen. Je vais vous prendre l'idée, car ce regroupement est très complémentaire des autres activités. En ce qui concerne la Maison de la médiation et du Citoyen, nous tenons à marquer à l'intérieur certaines dates symboliques : par exemple, la déclaration universelle des droits de l'Homme, l'abolition de l'esclavage, la libération des camps de la mort... et nous rééditons le calendrier républicain.



Serge PLISSONNEAU, adjoint à la Citoyenneté de Saint-Herblain : Comme élu, ma délégation comprend la citoyenneté, la vie associative, le sport, les jeunes. Je suis venu vous écouter. Je trouve qu'il s'agit d'une excellente idée. Nous avons sorti de terre une Maison du Citoyen, au départ, pour répondre aux problèmes des quartiers difficiles. En avril 1994, elle a ouvert ses portes. Elle a d'abord fonctionné en régime municipal puis en régime associatif et est

devenue aujourd'hui une structure associative (en régie municipale puis est devenue une structure associative). Au jour d'aujourd'hui, l'apprentissage de la citoyenneté doit nous préoccuper. Les résultats des dernières élections sont là pour témoigner. En ce qui nous concerne, nous en sommes aux prémises de la création de Conseils de quartier consultatifs. Sur l'idée d'un réseau, je crois que nous avons en effet besoin d'un outil de connaissance de ce qui se fait ici ou là, sans fermer les portes sur



les activités des uns et des autres ou la nature des différentes structures. L'idée nous apparaît donc intéressante. La réappropriation de la citoyenneté est un domaine où nous avons beaucoup à faire. Mais il ne faut pas leurrer les gens. Le citoyen n'est pas le seul décideur. Il existe aussi la légitimité des urnes. Mais il faut restaurer les liens, le dialogue entre les citoyens et les élus car les premiers ont le sentiment de n'être pas entendus. De ce point de vue, le tissu associatif fait partie intégrante de la citoyenneté. Beaucoup de communes ont fait des instances de concertation, mais elles restent trop séparées, il n'y a pas assez de mélanges. Il faut plus de mixité sociale, parler pour soi, mais aussi pour les autres, pour la vie du quartier, pour la vie de la ville. De toute façon, l'idée d'un réseau des Maisons du Citoyen est bonne. Elle ne peut qu'être enrichissante. Il faut en retenir le concept.

Gilles PROU-GAILLARD : En ce qui concerne le label ministériel "Maison du Citoyen", un rapport de la fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture, de 1996, indiquait qu'il "s'agissait d'une mauvaise bonne idée". Nous allons essayer d'inverser cette tendance.

Michel PORCHERON, Directeur de la Maison du Droit et de la Prévention de Clichy-la-Garenne : Dans cette structure municipale, nous avons trois missions :

- L'accès au droit
- La médiation sociale
- La prévention.

Il y a peu, le débat sur la laïcité était qualifié de "ringard". On voit aujourd'hui que les enjeux de la citoyenneté sont avant tout éducatifs : il y a des valeurs à transmettre. Le mouvement associatif a toute sa place, mais il y a déjà le mélange citoyenneté/activités culturelles dans les centres sociaux. La citoyenneté, c'est rendre la population non plus consommatrice mais actrice de la vie politique. En ce qui concerne le terme de "réseau", il faut lui donner sa valeur positive, c'est-à-dire l'assemblage de gens compétents pour avoir une synergie efficace dans un domaine donné. En ce qui nous concerne, cela veut dire tous ceux qui œuvrent sur le droit, la citoyenneté.

Aujourd'hui, je suis très heureux de la tenue de cette réunion et de la richesse de nos échanges. La différence entre nous ne peut que nous faire grandir.

Jean BOUGOUGHAL : La réunion envisagée à Basse-Terre l'an prochain aura pour objectif de travailler sur la mise en commun de nos pratiques. Un séminaire devrait se tenir du 31 mars au 6 avril 2003, complété par des États généraux de la Prévention, organisés par le Conseil régional. S'y ajoutera une mini conférence avec les élus présents. Nous

devons en faire ressortir quelque chose de concret. Un mot sur le terme "Maison du Droit et du Citoyen" : elle est labellisée comme un point d'accès au droit, alors qu'une Maison de la Justice est dirigée par un magistrat. En ce qui concerne notre Maison du Droit et du Citoyen, nous avons eu plus de 4 000 demandes l'an passé, 400 dossiers de médiation sociale en deux ans et une association d'aide aux victimes. Nous travaillons également beaucoup avec les jeunes sur les questions du Sida, et de la drogue, qui sont deux fléaux dans notre île.

Jacques DIGNAC : Les directeurs des trois Maisons du Citoyen - de Fontenay, Basse-Terre et Marseille - ont travaillé ensemble depuis plusieurs mois. Mais il est hors de question que l'on décide à trois. Nous devons créer une structure d'animation du réseau. Il y a d'autres Maisons du Citoyen qui vont nous rejoindre. Ici, à Fontenay, l'un de nos principes est : "On fait avec, on ne fait pas à la place". Nous voyons deux axes de réflexion et de réalisation sur lesquels nous devons réfléchir :

- D'une part, comment on autogère le réseau ?
- D'autre part, comment nous élaborons collectivement une Charte ?

Il s'agit d'un véritable travail, car nous sommes porteurs d'histoires différentes. Il y a, aujourd'hui, un large sentiment consensuel. Le paradoxe serait qu'ensuite nous ne sachions pas nous autogérer. Cela doit être d'autant plus simple, à mes yeux, qu'il n'y a pas de "prise de pouvoir" dans cette structure, seulement du travail à faire. Et les questions matérielles ne doivent pas être des obstacles. J'entendais plusieurs intervenants, tout à l'heure : Oui ! nous pouvons faire des échanges d'expositions, ou avoir une initiative commune, par exemple avec ces trois communes voisines que sont Montreuil, Fontenay et Nogent, ou encore tenir une initiative bilatérale sur un sujet donné. Et si Fontenay-sous-Bois va à la Guadeloupe pour parler aux élus rassemblés, nous allons préparer ensemble ce travail. Je suis optimiste et je suis utopiste.

En ce qui concerne la création d'un site Internet commun, il s'agit d'une proposition que nous vous ferons cet après-midi. Nous avons travaillé sur une éventuelle présentation, mais tout peut être refait, tout peut être rebâti. Ce qui est sûr, c'est qu'il nous faudra un support pédagogique, chaque structure mettant ce qu'elle veut, étant entendu qu'il faut également une partie présentant ce que nous avons en commun.

Abdellah AJNAH, Secrétaire de l'Institut de la Citoyenneté de Montpellier : En ce qui concerne la Charte, "on peut faire une page web avec un mot de passe, ce qui permettrait d'y travailler en évitant beaucoup de réunions. A propos de la "banque des projets transposables" d'une ville à l'autre, on peut la décrire sur un site internet, et y ajouter les informations concernant la démarche et le financement.

Michel ACHEGHANE, Directeur de la Maison Communale de la Citoyenneté de Niort : Je voudrais d'abord remercier les participants pour leur invitation. "En effet, on ne peut rien faire seul. Ce que je fais dans mon quartier sera enrichi par ces débats et la constitution de ce réseau. Il y a à Niort cinq Maisons communales de la Citoyenneté. Elles correspondent à des quartiers différents. Nous avons effectué un très gros travail à partir de salles de boxes considérées comme des outils de travail. Nous faisons de la formation, de la médiation, de la prévention, de l'insertion, de la réinsertion et de l'écoute.

Gilles PROU-GAILLARD : On constate qu'il y a beaucoup d'expériences riches, toutes spécifiques aux quartiers, aux villes. Et, globalement, l'objectif me semble le même : l'éducation et la participation du citoyen. Pourquoi ne pas mettre toute cette richesse, toutes ces expériences en réseau ?

Michel ACHEGHANE : Notre expérience, c'est en effet l'éducation par la boîte, pour les 8-55 ans, en dehors de toute compétition.

Jean-Paul SIMONIN : En ce qui concerne la Charte, elle ne doit pas être, à mes yeux, un catalogue mais une déclaration d'intention. Par ailleurs, prenons garde à ne pas transformer la logique de quartier en logique communautaire. Le réseau est une nécessité et nous devons être des "veilleurs de la Citoyenneté" car les lumières de la République se sont éteintes dans certains secteurs.

Catherine LESSAFRE, Directrice de la Maison du Citoyen de Villeurbanne : Cela fera dix années en 2003 que notre Maison du Citoyen existe. Dès le départ, nous avons eu une concertation avec les habitants autour de deux axes de la citoyenneté :

- D'une part, un axe concernant l'accès au droit, à la médiation
- D'autre part, un axe destiné à ce que les citoyens deviennent acteurs, qui a débouché sur la création de "bourses d'échanges et de savoirs".

Ces activités sont mises en place au sein de la Maison du Citoyen, gratuitement, les personnes participant à la vie de la Maison en contrepartie. Il nous semble qu'il faut que le citoyen trouve sa place. Il a des droits mais aussi des devoirs : il doit devenir acteur. Il est nécessaire que le citoyen retrouve sa place au sein de la collectivité. Nous avons l'an passé 55 activités, avec 500 participants et 14 000 passages.

Aïssa DROUI : Le nom de "Maison du Citoyen" est une chose importante : il signifie qu'il s'agit d'un lieu où on se trouve bien, où jeunes et vieux se rencontrent. Il n'existe pas d'autre institution pour cela.

Bruno MARANDOLA, Chargé de mission, Mairie du Blanc-Mesnil : La Maison du Droit et du Citoyen a été créée en mars 2000. Nous avons deux axes :

- D'une part, la promotion de la citoyenneté
- D'autre part, le rapprochement de la justice du citoyen.

Cette Maison du Droit et du Citoyen est née du bilan du Comité Local de la Sécurité. Nous avons décidé de rassembler en un même lieu toutes les activités y étant liées :

- La consultation juridique
- Le conciliateur de justice (la résolution des conflits civils)
- l'aide aux victimes
- Le soutien aux familles
- Le Correspondant de Justice.

Daniel COLIN, Directeur du Secteur Social de Saint-Pierre-des-Corps : Nous n'avons pas de Maison du Citoyen. Je suis donc là en auditeur. Mais il y a, dans notre ville, une réflexion en cours. Je crois qu'il nous faut nous appuyer sur l'existant car, par exemple, certaines activités se déroulent dans d'autres structures. Je prendrais, comme exemple, l'élaboration du budget. Nous rassemblons environ 800 personnes - sur 16 000 habitants

- pour retenir les grands axes du budget. Et rien ne se fait dans un quartier sans que ce soit élaboré avec les habitants. Et si nous n'avons pas de conseils de quartier, pas de conseil municipal de jeunes, nous avons néanmoins une vie associative riche, un forum permettant aux associations de présenter ses activités, une pratique, dans le cadre politique de la ville, qui nous a conduit à travailler avec de nombreux partenaires. Nous travaillons aussi sur le droit... Ce qui nous intéresse avec une Maison du Citoyen, c'est de fédérer ; non de la "spécialiser", mais qu'elle serve de "fédérateur". De ce point de vue, la mise en réseau nous intéresse. L'idée est de trouver un outil qui fédère, pas une institution de plus qui étouffe. Il est difficile d'être citoyen car il faut l'être partout, ou presque, car il conviendrait que l'on puisse l'être aussi dans l'entreprise. Faisons attention à ce que nous ne trouvions pas face à un schéma où la Maison du Citoyen c'est la "transparence" tandis que la mairie c'est le "secret". Il faut penser à une réelle articulation entre les deux.

Bruno MORFIN, Adjoint au Maire de Nogent-sur-Marne : Ce type de réunion est très fécond. Notre expérience est limitée car notre Maison des Associations est récente, elle a ouvert ses portes en février 2002. Elle sera sans doute complétée par le terme "et de la citoyenneté" car nous réfléchissons à cette dimension de la citoyenneté. Nous trouvons donc très utile de pouvoir partager aujourd'hui sur ce thème. La vie associative est très riche à Nogent et il était nécessaire de créer des lieux de rencontres pour que l'engagement associatif

puisse se développer. Il y avait également l'idée que la vie associative est l'éveil à la vie citoyenne. Nous avons aussi des expériences riches, pérennes, en matière de réunions de quartier.

Nadine MATHIEU, Directrice de la Maison des Jeunes et de la Culture/Maison du Citoyen du Chambon-Feugerolles : En tant que Maison des Jeunes et de la Culture, nous appartenons déjà à une Fédération nationale. Nous disposons d'un journal interne et notre travail consiste à faciliter l'accès au savoir, l'accès à la culture, de travailler pour aider à l'acceptation de l'autre, de la différence, de permettre l'élargissement à l'autre, au monde. Je tiens à préciser que dans notre esprit, il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas de signe d'é-

galité entre Jeune et délinquant, Jeune et toxicomane... Un jeune ce n'est pas que ça ! Nous faisons également des expositions, des jeux, des livres et nous sommes en réflexion sur le fait, notamment, un Comité Local de Sécurité, ce n'est pas suffisant.



Gilles PROU-GAILLARD : Je pense que nous sommes tous globalement d'accord sur les propositions. Je propose que nous revenions, après la coupure de midi, pour discuter de la création d'un site Internet et de la suite de notre travail commun.

La construction d'un Site Internet

L'après-midi était consacrée à un travail commun pour constituer un site Internet commun aux Maisons du Citoyen.

La Constitution du réseau national des Maisons du Citoyen Déclaration commune des participants

(Annexe D)

Prochain rendez-vous

À Basse-Terre, en Guadeloupe, du 31 mars au 6 avril 2003. À cette occasion, sera adoptée la Charte des Maisons du Citoyen.

Groupes de travail

- Elaboration de la charte du réseau :
 - Clichy
 - Fontenay-sous-Bois
 - Lille
 - Marseille 15^e-16^e(pilote)
 - Montpellier
 - Villeurbanne
- Validation des critères d'appartenance au réseau :
 - Clichy
 - Fontenay-sous-Bois
 - Lille (pilote)
 - Villeurbanne

Discours de Monsieur Jean-François Voguet,
Maire de Fontenay-sous-Bois



Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je veux commencer par vous dire que nous sommes très heureux de vous accueillir chez nous, à Fontenay-sous-Bois, pour cette 1ère Rencontre Nationale des Maisons du Citoyen, qui constitue pour nous une initiative particulièrement importante.

En effet, depuis près de dix ans maintenant, nous développons ici un travail assez considérable sur la citoyenneté. Ce qui nous a conduits en 1995 à placer la démocratie citoyenne comme le cœur et l'axe prioritaire de l'action municipale.

En 1996, nous installions des Conseils de Quartier, qui ont depuis connu de très larges développements et une participation de plus en plus nombreuse et active, tant de la part des citoyens des quartiers à titre individuel que de la part des associations.

Et en 1998, nous inaugurons une Maison des Citoyens et de la Vie Associative.

Notre idée était d'en faire le creuset d'échanges multiples, informels et foisonnants pour chaque citoyen, aussi bien à travers les initiatives individuelles qu'à travers des initiatives associatives, selon la libre proposition de chacun.

C'est à dire tout ce qui existe chez nos concitoyens comme richesse de trajet personnel, comme désir d'apporter sa contribution propre à la collectivité, comme aspiration à exprimer son bagage de vie particulier... et qui ne peut pas trouver à se formuler et à s'épanouir dans le cadre nécessairement formalisé de la démocratie représentative et institutionnelle que nous connaissons.

Il ne s'agissait absolument pas pour nous de tenir cette démocratie traditionnelle comme nulle et non avenue. Bien au contraire. Elle est la base solide, indispensable - celle de nos valeurs républicaines - sur laquelle nous appuyer pour élargir, approfondir et épanouir une démocratie qui soit à la mesure des défis humains du 21ème siècle et qui nous permettent en même temps d'apporter de nouvelles réponses, de nouvelles façons de faire et de nouvelles façons de concevoir le monde, pour faire face aux nouvelles problématiques de notre temps - des problématiques qui sont pour certaines extraordinaires et mêmes merveilleuses, mais dont certaines autres sont terribles, angoissantes et aboutissent à produire de la solitude dans un monde violent.

Nous vivons désormais - et nous avons à agir - dans un monde qui se globalise, une société qui se marchandise à l'extrême, un univers qui s'informatise au point qu'il devient difficile d'avoir autre chose qu'un robot comme interlocuteur.

Que devient l'humain, dans tout cela ? Que devient l'individu ? Et que devient le citoyen ?

Avec nos concitoyens, avec leurs associations - la vie associative est extrêmement riche et multiple à Fontenay - nous ressentions très fortement que la démocratie pouvait et devait aller beaucoup plus loin.

En se pensant et en se vivant d'une manière profondément renouvelée qui justement se

conjugue sur le mode citoyen - c'est à dire le citoyen, son rapport à la collectivité dont il fait partie, son rapport à la société, comme moteur d'une démocratie vivante et audacieuse qui nous rende capables d'inventer ensemble de nouvelles manières de vivre ensemble, dans l'harmonie et dans le respect de chacun - ce que j'ai coutume de résumer par une expression qui veut bien dire ce qu'elle veut dire, à savoir vivre en bonne intelligence.

Et vivre en bonne intelligence, cela veut dire aussi ne pas avoir peur les uns des autres, se faire confiance les uns les autres. Cela s'apprend. Aussi bien pour les élus, pour les responsables de la vie locale, les techniciens, que pour les habitants, cela s'apprend.

Et l'ambition que nous avons avec la démocratie citoyenne que nous voulons mettre en œuvre, c'est précisément d'apprendre ensemble, dans toute la diversité que nous sommes.

La démocratie citoyenne, c'est un processus difficile, parce que tout y est à inventer, à défricher, parce que le libre débat est toujours plus difficile que la décision encadrée et institutionnelle. Mais quelle richesse ! Quelle source inépuisable d'invention, de créativité, d'imagination nous voyons à l'œuvre ! Quels trésors de dévouement à la collectivité, d'enthousiasme, de générosité humaine et sociale ! Et quelle efficacité pour débattre et arrêter des projets réellement adaptés au mieux des besoins et des aspirations des habitants.

Nous imaginions donc cette Maison du Citoyen comme une sorte de carrefour offrant libre circulation au dialogue des personnalités, à la rencontre des expériences, à la transmission de la diversité des savoirs, des cultures, des talents, des richesses intérieures propres à chacun, à l'échange des savoir-faire, comme au débat des idées.

Et ce que nous pouvons en dire aujourd'hui, c'est que la réalité est allée encore au-delà de ce que nous avons imaginé.

C'est pourquoi nous sommes pour notre part très enthousiastes à l'idée de fonder un Réseau des Maisons du Citoyen qui se sont créées dans le pays ces dernières années, s'agissant non pas d'ajouter une institution de plus à l'arsenal des institutions démocratiques dont nous disposons d'ores et déjà en France - ni même d'en remplacer une - mais bien de mettre un nouvel outil démocratique, souple et vivant, à disposition des villes qui souhaitent échanger leurs expériences, réfléchir ensemble, avancer ensemble - la diversité de ce que nous sommes étant alors comprise comme une richesse supplémentaire et non comme une barrière entre nous.

Alors, en vous souhaitant la bienvenue à toutes et à tous - au nom de mes concitoyens, au nom de la Municipalité de Fontenay-sous-Bois - je tiens à vous remercier vraiment très chaleureusement d'avoir répondu à l'invitation conjointe que mes collègues de Basse-Terre, de Marseille et moi-même, nous vous avons faite pour lancer avec vous cette initiative qui nous tient beaucoup à cœur.

Beaucoup d'entre vous ont dû faire un long trajet pour pouvoir participer à cette journée... parfois même un très, très long voyage, puisque nous avons le plaisir de compter parmi nous des représentants de Basse-Terre, bien sûr, mais aussi de Pointe-à-Pitre et d'un peu tous les horizons du pays.

Je me réjouis de voir que, dès aujourd'hui, nous sommes déjà relativement nombreux, alors que nous n'en sommes qu'au tout départ de ce processus, dont je suis persuadé qu'il est très prometteur et qu'il sera très fructueux.

Fructueux aussi seront nos travaux et nos débats d'aujourd'hui, j'en suis sûr. D'autant nous provenons toutes et tous de villes très différentes les unes des autres, nous sommes d'horizons politiques différents, nous avons des ancrages professionnels également différents. Il y a parmi nous aussi bien des Maires, des Adjoints au Maire, des responsables de Maisons du Citoyen, des dirigeants d'associations... Cette diversité est précisément l'expression de notre volonté commune d'avancer les uns et les autres ensemble et de travailler en " bonne intelligence " au meilleur bénéfice de nos concitoyens.

Et j'y vois le meilleur gage de notre réussite.

Bon travail à toutes et à tous.

Discours de Monsieur Guy Georges Maire de Basse-Terre



Monsieur le Ministre, mes chers collègues, mes chers amis.

La Guadeloupe est un lointain département français d'Amérique, je ne vous apprends rien.

La Guadeloupe se bat pour se maintenir au rang des départements français avant-gardiste. ambitieux créateur et innovateur.

La tâche est rude : l'économie locale est chancelante car nos secteur d'activités porteurs sont mis à mal par une concurrence sauvage, liée à la précarité de certains états voisins, par un système commercial et fiscal innavantageux.

Notre agriculture rencontre des problèmes énormes au niveau de la banane mais également de la canne à sucre.

La pêche reste artisanale du fait de l'étroitesse des zones maritimes affectées à ce secteur.

Le tourisme demeure la principale activité économique, mais là aussi, de gros efforts restent à faire.

Le transport aérien, bien que développé, n'offre pas la possibilité à tout un chacun de voyager ; le coût des billets est trop élevé.

Le nombre de places dans les avions est insuffisant. Les voyagistes ne proposent pas notre destination aux touristes européens comme il est d'usage pour les Canaries ou Madères.

Les causes et les raisons sont multiples :

Je pourrai évoquer le statut de tous les D.F.A en matière de fiscalité de réglementation et autres lois inadaptées et obsolètes certes des projets sont en cours de réalisation, mais le gros problème qui nuit le plus à l'activité touristique c'est la réputation qui nous est faite.

On entend souvent dire, de la part des touristes, à leur retour : " La Guadeloupe est un merveilleux paradis, mais on n'y est pas en sécurité ".

La sécurité :

Quelle explication rationnelle pourrait on évoquer pour essayer de comprendre ?

Les tenants et les aboutissants sont multiples, les facteurs qui se superposent ou même s'opposent sont nombreux, complexes, hétéroclites et contradictoires.

Pourtant, je pense qu'un simple coup de projecteur suffira pour vous éclairer sur ce climat tendu que provoque la délinquance.

Dans l'Arc des Petites Antilles, et sans aucun chauvinisme, deux départements français sont présents. exhibant au fronton de leurs mairies la devise républicaine " Liberté, Egalité, Fraternité ".

Ces symboles chers à notre démocratie attirent inexorablement un grand nombre de nos voisins qui vivent dans les îles sœurs où les régimes autoritaires, totalitaires n'incitent pas à la douceur de vivre.

Donc, nous rencontrons un réel problème d'immigration clandestine première cause de la délinquance ; je n'ai pas dit " cause première " ...

Le taux du chômage chez les jeunes est considérable ; de l'ordre de 23%, pourtant, le satellite, le câble, Internet nous rapprochent plus de l'exemple américain que du modèle européen.

Notre jeunesse subit une influence Anglo-Saxonne pas toujours en référence avec nos valeurs sociologiques, culturelles, identitaires.

Le Black Market est passé par là avec toute son influence ultra libérale et parfois sectaire.

C'est également l'un des éléments constituant le phénomène de délinquance violente que nous subissons.

Enfin, je ne dois pas évoquer la délinquance sans parler de la drogue. L'Amérique Latine est à nos portes, la Guadeloupe est une ouverture, une fenêtre sur l'Europe où la demande en cocaïne est importante. De plus, le cannabis pousse ici comme le maïs chez vous ; " je veux dire aussi facilement "...

La présence des zones de production de différents produits toxiques, développe chez nous une économie parallèle inquiétante à tous les niveaux et à tous les égards. La drogue est donc le troisième pilier de ta délinquance.

Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales les associations, les citoyens doivent s'unir pour lutter contre ce véritable fléau qui ronge notre société.

S'opposer à la délinquance par la fermeté d'une justice cohérente est une réponse mais pas une solution.

Citoyenneté et Prévention sont les principes sur lesquels nous nous appuyons pour tuer le ver qui est dans la noix de coco " à chacun son fruit et son expression "...

Développer l'implantation de Maisons du Droit et du Citoyen, entreprendre tous azimuts des actions d'informations, de formations, d'explications ayant trait au civisme, aux respects, à l'éducation républicaine, est une nécessité.

Créer des actions de prévention de la délinquance, informer les enfants, les familles sur les attitudes et comportements à risque : la drogue, la M.S.T., le SIDA, les armes, les chiens dangereux, les violences physiques et routières, autant de thèmes que les contrats locaux de sécurité et de Prévention de la délinquance doivent inspirer aux élus pour que dans chaque ville, dans chaque village, dans chaque ville on en parle, on y réfléchisse afin de changer les mentalités et d'aller vers plus de civisme et de citoyenneté.

A Basse-Terre, nous menons ce combat, à Pointe-à-Pitre aussi, dans les autres villes de la Guadeloupe, des DOM- TOM, et de Métropole aussi ; Mais comment ? Par quels moyens ? Avec quelle cohérence, pour ne pas dire. avec quelle cohésion ?

L'heure est venue aujourd'hui de nous unir dans ce combat pour la paix civile et sociale.

Laissons aux vestiaires nos divergences politiques car la délinquance, la violence, la misère, l'exclusion, la mort, n'ont pas de préférence de classe sociale, d'appartenance philosophique, culturelle ou religieuse.

Lorsque la misère d'un drame s'est abattue sur une famille, la détresse provoque la même torpeur à droite comme à gauche.

Alors, mes chers amis, mes chers collègues, c'est le moment ou jamais, c'est le lieu où nous devons tout faire pour nous unir.

L'initiative des villes de Marseille, de Fontenay-sous-Bois et de Basse-Terre doit être fédératrice d'idées, de créativité, d'énergies et d'innovations. Nous devons être à l'origine, nous les élus, de la concrétisation du travail de nos techniciens.

Les Directeurs des Maisons du Citoyen ont des idées, de la volonté, nous les élus, nous possédons le pouvoir de décision. Nous devons prendre nos responsabilités en nous engageant à soutenir et à développer le projet

d'unification des moyens d'actions, de formations d'informations, d'éducation à la citoyenneté, afin que de Valenciennes à Marseille, de Basse-Terre à Fontenay ou tout simplement d'une ville à l'autre, un travail commun, cohérent, en réseau soit entrepris pour garantir plus d'efficacité et de réussite.

Eu égard à ce qui précède, je lance un appel à mes collègues Maires ici présents mais également, Monsieur le Ministre de la Ville.

La Ville de Basse-Terre, la Communauté des Communes du Sud Basse-Terre et la Région Guadeloupe invitent, courant d'avril 2003, les Directeurs des Maisons du Citoyen à participer à la tenue d'un séminaire portant sur la mise en réseau et l'élaboration d'une charte nationale commune à l'action citoyenne. Ce séminaire qui durera 3 jours sera couplé à l'organisation des premiers états généraux de la délinquance en Guadeloupe.

Voici une proposition concrète que je sou mets à l'approbation de mes collègues, sachant que le séjour sera pris en charge par la Région Guadeloupe et que les villes n'auront à supporter que le billet d'avion. Je vous demande de vous prononcer favorablement car cette initiative et le travail qui en résultera permettra de faire reculer l'exclusion, la délinquance et la misère sociale.

Je vous souhaite à tous un bon congrès.

Je nous encourage à produire ce courant fédérateur qui nous fait tant défaut.

Et puissent ces quelques mots être le témoignage de l'amitié que tous les Guadeloupéens m'ont chargé de vous transmettre.

Discours de Madame Christine Ortiz
Adjointe au Maire des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille



Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur Jean-François VOGUET, Maire de Fontenay sous Bois d'accueillir dans sa commune les premières rencontres des Maisons du Citoyen et d'excuser Monsieur F. DUTOIT, Député maire des XV^e et XV^e arrondissements de Marseille, qui nous a chargé Monsieur F. BOFFI adjoint à la citoyenneté de notre mairie, et moi-même, de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir participer à cette première rencontre ; mais nouvellement élu Député de nos arrondissements, il se devait de participer aux journées parlementaires qui se tiennent aujourd'hui même.

Regrets d'autant plus vifs, que notre mairie d'arrondissement a été avec celles de Fontenay et de Basse-Terre initiatrice de ces rencontres.

L'organisation de cette journée, votre présence importante dans cette salle est pour nous un encouragement à poursuivre et à amplifier la démarche qui est la notre depuis 1995.

Le développement de la citoyenneté, la démocratie participative ont été le socle sur lequel nous avons construit l'action de notre mairie et de ses élus et qui a abouti à la création notamment d'une Maison du Citoyen sur les XV^e et XV^e arrondissements de Marseille - la seule Maison du Citoyen à Marseille - et ce dans un contexte spécifique, celui d'une mairie d'arrondissement, qui n'est pas une Mairie de plein exercice, dont les compétences sont limitées et qui n'avait surtout pas celle de créer un équipement public.

Les XV^e et XV^e arrondissements, quartiers ouvriers et populaires, 87000 habitants sont situés au nord de Marseille.

Des arrondissements qui ont connu un fort déclin industriel dès la fin des années 70, et qui connaissent aujourd'hui d'importantes difficultés liées notamment à un fort taux de chômage.

Des arrondissements qui de part leur histoire ont toujours été le creuset de différentes immigrations, des arrondissements où les habitants ont toujours su développer des valeurs de solidarité, d'entraide.

Cette diversité, cette richesse culturelle a permis le développement d'une Vie Associative importante facteur de cohésion sociale.

Les habitants de nos quartiers, marqués par des traditions de lutte, se sont toujours refusés à baisser les bras, et ont toujours exprimé leur volonté de participer, et de décider du devenir de leurs quartiers.

Cette volonté s'exprime de plus en plus largement dans notre pays. En effet notre société est de plus de plus marquée par :

- L'aspiration nouvelle des femmes et hommes à intervenir dans la vie publique.
- L'exigence des citoyens d'avoir prise sur les décisions qui se prennent trop souvent en dehors d'eux, et dont dépend pourtant leur vie, leur avenir.

R Le rejet de la politique ne traduit-il pas le refus et parfois la désespérance face à une pratique qui apparaît ignorer cette exigence ?

R Faute de pouvoir s'investir positivement ne se stérilise-t-elle pas aujourd'hui en abstention ou en colère ?

Ces aspirations qui se développent, appellent à un véritable bond en avant de la démocratie participative.

Il s'agit d'un enjeu qui est au cœur même me semble t-il, de l'évolution de notre société et en ce sens les Maisons du Citoyen sont un des outils pertinent et efficace permettant le développement d'une citoyenneté active par l'information, la formation, l'éducation et la participation des citoyens.

Lors de sa création, nous avons fait le choix d'une structure mixte à la fois associative et municipale articulée autour de trois axes :

- Accès au droit
- Développement Vie Associative
- Participation des habitants

L'expérience de ces dernières années conjuguée à celles des CICA de quartiers (Comité d'Initiation et de Consultation Arrondissements) nous permettent de tirer quelques enseignements qui nous confortent dans l'idée que cet outil que représentent les Maisons du Citoyen doit être amplifié et se développer parce qu'il joue un rôle essentiel dans l'apprentissage de la citoyenneté.

La citoyenneté, la participation des habitants ne se décrète pas, la seule volonté future politique n'y suffit pas.

La participation des habitants au sein des différents lieux, instance de concertation lorsqu'ils existent n'est pas toujours une démarche évidente et naturelle, parce qu'ils en ont été exclus pendant longtemps, mais aussi parce qu'il existe des blocages de nature différente.

Nous constatons dans nos CICA de quartiers par exemple une absence de la jeunesse ou des habitants les plus en difficultés.

C'est encore trop une affaire de " spécialistes " élus responsables associatifs.

Il est donc nécessaire d'intervenir bien en amont par un travail pédagogique d'apprentissage permettant aux habitants de connaître les institutions, leur fonctionnement, les lieux où se prennent les décisions, mais aussi d'être formé à cette pratique citoyenne, où les choix, les décisions qui sont prises doivent l'être au nom de l'intérêt collectif et non particulier.

En ce sens les Maisons du Citoyen ont un rôle essentiel à jouer et doivent être confortées dans leur mission.

Leur rôle, quelques mois après le vote par l'Assemblée Nationale de la loi de démocratie de proximité créant notamment les Conseils de Quartiers me paraît encore plus fondamental.

Cette loi, même si on pouvait souhaiter qu'elle aille plus loin, en officialisant la nécessaire concertation et participation des habitants marque d'une certaine manière la reconnaissance de la citoyenneté comme un enjeu national.

On ne peut que souhaiter que ces Maisons du Citoyen dont la création relève très souvent d'une seule volonté municipale ou associative soient reconnues et soutenues dans leur action par les pouvoirs publics.

Elles devraient devenir des interlocuteurs privilégiés mettant au service de tous leur expérience, leur savoir faire.

C'est pourquoi les rencontres constituent un acte important et nous espérons qu'elles deviendront régulières.

Mettre en commun nos expériences, nous enrichir, innover en matière de réponses à apporter et aboutir, je le souhaite à une mise en réseau.

Cela me paraît être un gage d'une plus grande efficacité, mais aussi de reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans le développement de la citoyenneté qui est pour nous Élus, un véritable défi à relever.

Je vous souhaite un bon travail et je vous remercie de votre attention.

Déclaration commune
Fontenay sous Bois, le 26 septembre 2002

CONSTITUTION DU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DU CITOYEN
DÉCLARATION COMMUNE DES PARTICIPANTS

En référence à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans le respect de l'esprit républicain qui scelle les fondements de la devise " Liberté, Egalité, Fraternité ",

A l'initiative des villes de Fontenay sous Bois, de Basse-Terre, et Marseille 15^e et 16^e arrondissements,

Par la volonté des représentants des associations et des municipalités présentes à cette assemblée constitutive,

Il est stipulé qu'un réseau national des Maisons du Citoyen est ainsi créé. Ce réseau s'oblige à être reconnu et à perdurer. Il s'engage dans le respect des valeurs républicaines à développer l'esprit du civisme et de la citoyenneté.

Le réseau mettra tout en œuvre pour coordonner, par l'échange, la réflexion permanente, les différentes actions d'information, de formation et d'éducation citoyennes.

Le réseau national des Maisons du Citoyen s'engage à tenir séance annuellement dans l'unique but d'enrichir le service qu'il doit aux habitants de la cité.